

SELARL GIRARD-CLAUDON



Commissaire-Priseur Judiciaire - Commissaire de Justice

22 avenue Jean Jaurès - 01000 BOURG-EN-BRESSE

benedicte.girard-claudon@orange.fr - www.interencheres.com/01001

CONDITIONS DE VENTES JUDICIAIRES

La vente aux Enchères aura lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente. Les indications fournies ne l'étant qu'à titre indicatif, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Le Commissaire de justice anciennement Commissaire-Priseur Judiciaire dans l'intérêt du vendeur établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge utile. Il se réserve aussi comme condition de vente, et suivant les instructions de ses mandataires, de retirer de la vente tous les objets qu'il avisera qui n'auraient pas atteint un prix suffisant, sans motiver le retrait et même de les retirer de la vente.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leurs noms et adresses aussitôt l'adjudication prononcée. Il sera perçu en sus des enchères par lot : 14.28 % TTC. Lorsque le bien n'est pas soumis à la TVA sur le prix total, la vente se fait sans TVA récupérable.

L'adjudicataire a l'obligation de transmettre sa carte identité ou son passeport ainsi que son kbis pour les Entreprises.

L'acheteur exportant en dehors de l'Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du document douanier d'exportation ; l'acheteur exportant dans l'Union Européenne sera détaxé sur présentation de son numéro intracommunautaire et **sur justificatif de passage de frontière.**

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

N° siret : 920 611 480 APE

Le Commissaire de justice anciennement Commissaire-Preneur Judiciaire étant, compte tenu de son statut, un mandataire agissant pour le compte du vendeur, c'est le vendeur de l'objet taxé qui est seul responsable de la déclaration et du paiement de la T.V.A. auprès des autorités fiscales compétentes. Lorsque le Commissaire de justice anciennement Commissaire-Preneur Judiciaire a été mandaté par le vendeur pour établir la facture de vente d'un objet taxé, ce dernier doit lui remettre un document certifiant qu'il est légalement redevable de la T.V.A. au titre de l'opération concernée et qu'il a donné mandat d'établir pour son compte les factures correspondantes mentionnant la T.V.A.

Ce document doit contenir tous les renseignements utiles pour l'application de la taxe (imposition sur le prix de vente total ou sur la marge, taux...). La responsabilité fiscale du Commissaire de justice anciennement Commissaire-Preneur Judiciaire mandaté qui établit la facture au vu de ces renseignements ne saurait être engagée sauf dans l'hypothèse où il ne rendrait pas compte à son vendeur ou porterait des indications erronées ou frauduleuses sur le compte rendu ou la facture ou tout document en tenant lieu.

Le paiement s'effectuera au comptant, sur présentation de deux pièces d'identité, l'officier vendeur se réservant le droit de ne délivrer les lots qu'après complet encaissement ; règlement en espèces (1 000 € Euros maximum pour un professionnel et pour un particulier et 15 000 € Euros si l'entreprise est basée à l'étranger sans compte bancaire en France), chèque de banque, chèque assorti d'une lettre accreditive de banque ou virement swift, particulièrement au-delà de 1500 € Euros.

La loi du 29 Juillet 2011 (2011-900) rend obligatoire le paiement par chèque ou virement des métaux ferreux et non ferreux.

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

N° siret : 920 611 480 APE

Les lots adjudgés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement.

Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés seront considérés comme abandonnés.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même objet, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot "adjudgé" ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

L'objet disputé sera alors adjudgé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

A défaut de paiement comptant, l'objet impayé pourra être remis en vente immédiatement sur folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire fol enchérisseur. L'officier public sera seul appréciateur des cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix d'adjudication et celui de la revente sur folle enchère sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il en existe, cet excédent revenant au vendeur. En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la prochaine adjudication.

Il est précisé que les poids et tailles de pierres des bijoux sont donnés à titre indicatif. Les matières d'or, de platine, d'argent seront vendues sans garantie de fourrage, de titre, ni de bris et celles non revêtues des marques de contrôle de la Garantie devront

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

être soumises au contrôle de ladite Administration ou brisées de suite au choix des acquéreurs. **Dans tous les cas, ces matières ne pourront être enlevées qu'après accomplissement des formalités voulues par les lois et règlements, et acquittement des frais et droits par les adjudicataires, le tout sous leur propre responsabilité.** Il en sera de même pour les vins, alcools, spiritueux, boissons et tous autres objets ou produits soumis à des règlements et perceptions administratifs et fiscaux. Il en sera de même pour les armes à feu, après examen et contrôle conformément à la législation et la réglementation en vigueur et inscription sur le livre des armes. Il est d'autre part annoncé aux adjudicataires que les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction et il appartient à l'acheteur de contrôler que ces marchandises répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur ; qu'ils prennent l'entière responsabilité de la pose des systèmes de sécurité imposés à eux par le Code du Travail et la mise en conformité des matériels avec la législation en vigueur, et qu'il libèrent le Commissaire de justice anciennement Commissaire-Preneur Judiciaire soussigné du contrôle après vente, en prenant l'entière responsabilité de cette obligation. Le Commissaire de justice anciennement Commissaire-Preneur Judiciaire annonce que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs d'assurer leur mise aux normes avant une éventuelle remise en route. Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés aux lots des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble. **Nous rappelons au public que les conditions générales de vente sont affichées pendant l'exposition et la vente et qu'ils s'engagent à les respecter dès lors qu'ils portent une enchère.**

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

N° siret : 920 611 480 APE

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

La SELARL GIRARD-CLAUDON est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SELARL GIRARD-CLAUDON ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SELARL GIRARD-CLAUDON.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SELARL GIRARD-CLAUDON est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interenchères.com/01001

www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SELARL GIRARD-CLAUDON pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SELARL GIRARD-CLAUDON ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

La SELARL GIRARD-CLAUDON, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- - Pour les inscriptions réalisées par la SELARL GIRARD-CLAUDON : par écrit auprès de la SELARL GIRARD-CLAUDON 22 Avenue Jean JAURES 01000 BOURG-EN-BRESSE.
- - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SELARL GIRARD-CLAUDON de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com et autres sites de vente aux enchères .

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com ou autre site et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SELARL GIRARD-CLAUDON tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SELARL GIRARD-CLAUDON se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. La SELARL GIRARD-CLAUDON n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Et autres sites . Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : **jusqu'à de 0 € à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ 20€; de 500€ à 999€: 50€; de 1000€ à 4999€ :100€; de 5000€ à 9999€: 200€; de 10 000€ à 19999€ :500€; de 20000€ à 49999€ :1000€; de 50000€ à 99999€ :2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.**

Paiement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL GIRARD-CLAUDON, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Frais de services de la plateforme www.interencheres.com

• Pour les **ventes volontaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement"** 1,5% HT du prix d'adjudication (soit 1,80% TTC)8.

• Pour les **ventes judiciaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement"** : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit 1,80% TTC)8

SELARL GIRARD-CLAUDON - Email : secretaire@selarlgirard-claudon.com

www.interencheres.com/01001

N° siret : 920 611 480 APE

- Pour les **ventes volontaires et judiciaires de Véhicules**, majoration de **60 EUR HT par véhicule** (soit 72 EUR TTC par véhicule).

- Pour les **ventes caritatives**, pas de frais de services

La SELARL GIRARD-CLAUDON ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SELARL GIRARD-CLAUDON . Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Tél. : 04 74 21 96 28 - Email : benedicte.girard-claudon@orange.fr
www.interencheres.com/01001

N° siret : 920 611 480 APE